

LES MÉDICAMENTS

LA LUTTE AUX CONTREFAÇONS— LES POURSUITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Darmouth-Halifax-Est): Je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il peut donner à la Chambre de plus amples éclaircissements sur les réponses qu'il a faites il y a deux ou trois semaines quant à l'existence de faux médicaments sur le marché canadien? Peut-il nous dire s'ils ont tous été repérés et récupérés, de sorte qu'ils ne sont plus accessibles au public? La Direction des aliments et drogues a-t-elle pris des mesures relativement aux accusations à porter dans cette affaire?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Comme je l'ai déjà dit, le ministère est convaincu qu'il n'existe plus sur le marché de faux médicaments accessibles au public canadien. Quant aux accusations, des enquêtes ont été entreprises, mais on ne sait pas encore s'il existe des preuves suffisantes pour que des accusations puissent être portées.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed Schreyer (Selkirk): En l'absence du ministre de la Justice et du ministre de l'Industrie et du Commerce, peut-être voudra-t-on prendre note de ma question. Le gouvernement songe-t-il à revoir sa décision d'accorder une aide de 20 millions à la Melville Pulp and Paper Company, vu que le principal propriétaire de cette compagnie est recherché par la justice des États-Unis?

M. l'Orateur: La question devrait être mise au *Feuilleton*.

LES PARCS NATIONAUX

SASKATCHEWAN—L'AMÉNAGEMENT D'UN DEUXIÈME PARC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): J'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. A la Conférence sur les parcs nationaux, à Calgary, il a déclaré que le gouvernement comptait aménager de 40 à 60 nouveaux parcs d'ici 1985. Pourrait-il dire si le deuxième parc national de la Saskatchewan, que son prédécesseur avait promis le 22 avril 1965, sera aménagé d'ici peu?

[Le très hon. M. Trudeau.]

M. l'Orateur: L'honorable député ne peut poser la question de cette façon puisqu'elle a trait à une déclaration faite en dehors de la Chambre.

Je dois convenir que lorsque le député du Yukon a posé une question qui n'était peut-être pas recevable, j'ai légèrement tardé à me montrer à la hauteur de la situation pour lui rappeler que le libellé de sa question n'était pas recevable. La seule façon de poser ce genre de question est de l'adresser au premier ministre pour lui demander si la déclaration faite à l'extérieur de la Chambre représente la politique du gouvernement.

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA PROROGATION, LE TAUX D'INTÉRÊT, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'examen interrompu le jeudi 10 octobre, du bill n° C-111 modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, présenté par l'honorable M. Olson (au nom de l'honorable M. Benson).

M. le président: A l'ordre. La Chambre est formée à nouveau en comité plénier pour étudier le bill n° C-111 modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Lorsque la séance a été suspendue le jeudi 10 octobre, l'article 2 était à l'étude. L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—

[Français]

M. Rondeau: Monsieur le président, nous ne pouvons permettre l'adoption de l'article 2 du bill C-111 sans exprimer le fond de notre pensée sur cet article que nous considérons le plus important.

Je n'ai pas besoin, à ce stade, d'insister sur l'importance de l'agriculture au Canada, au Québec ou dans l'Est du Canada. Cela serait superflu, car tous les députés savent jusqu'à quel point l'agriculture est importante pour notre pays.

L'étude du bill C-111 nous amène à discuter de l'importance du financement de l'agriculture au Canada. Il est malheureux que l'honorable ministre des Finances (M. Benson) et l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson), en vertu du premier bill qu'il a présenté à la Chambre, visent à augmenter le taux maximum d'intérêt de 5 p. 100 à un niveau qu'ils ne peuvent pas dévoiler. L'autre jour, en cette enceinte, le ministre de l'Agriculture nous a dit qu'il ne connaissait pas ce taux, mais que ce serait le taux normal du marché.